

**Compte-rendu du Comité Technique de la DIRM NAMO du 19 février 2018
En PJ, le compte-rendu du CT d'octobre 2017 et les documents de ce CT**

Présents : Guillaume Sellier (DIRM), Séverine Bienassis (secrétaire générale DIRM), Lise Moyon (secrétaire DIRM), Hélène Chancel, cheffe de la division contrôle des activités maritimes, Patrick Houssais (FO), David Delattre (FO), Christian Jacob (CFDT), Xavier Beunardeau (CFDT), Claude Houis (CGT), Yann Guiheneuf (CGT), Jacques Duché (CGT), Catherine Gouzien (CGT), Nicolas de Traversay (SNETAP-FSU), Pascale Bozec (SNETAP-FSU)

Les sujets concernant les LPM sont ci-dessous en bleu et surlignés dans le tableau des questions de organisations syndicales.

1. Approbation du PV (en PJ) du CT de oct 2019 après 1 modification à la marge**2. Projet DIRM 2022 (en PJ)**

M. Sellier rappelle l'obligation de diminuer le nombre de postes de 2,5% par an qui nécessite une réflexion sur nos métiers et nos façons de travailler. Du fait de la dispersion géographiques des agents sur les différents sites, il faudra s'appuyer sur les chefs de services de manière à impliquer l'ensemble des personnels. M. Sellier s'est engagé à visiter tous les services au moins une fois par an. Avec Mme Bienassis, il cherche des pistes pour réduire la charge de travail des agents dans un esprit d'intelligence collective.

La CGT informe le CT que la DAM a évoqué récemment l'idée d'une mission de rectorat national pour les LPM. M. Sellier rappelle la mission de la DIRM de former un maximum de marins conformément au code de l'Education. D'ici 10 ans, il faudra renouveler 50% des emplois à la pêche. M. Sellier considère que peu importe que le rectorat soit régional ou national.

3. Projet de mutualisation Armement Phares et Balises DIRM NAMO (voir PJ) :

Comment s'organiser au mieux pour assurer malgré tout un meilleur service et garder une véritable compétence technique ? Réflexion en cours.

4. Résultat dialogue de gestion 2018 (voir PJ) :

La DIRM a de plus en plus de mal à atteindre les objectifs de réduction de personnels qui lui sont imposés. On ne peut plus prévoir les départs en retraite qui sont souvent repoussés. La mobilité des personnels est de plus en plus difficile du fait des tensions sur les postes. Il ne reste plus que les mobilités dues aux effets dominos.

5. Télétravail (le document projeté en séance nous sera adressé)

Mme Bienassis rappelle que le télétravail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou non, à la demande de l'agent qui le souhaite, à condition de faire partie des personnels éligibles. Lise Moyon pilote le groupe de travail qui proposera des règles de fonctionnement (horaires, modalités de contrôle, matériel fourni, réorganisation des services concernés,...).

M. Sellier considère qu'un agent qui habite loin de son lieu de travail devra être prioritaire.

Le projet sera présenté au CHS-CT du 2 & 3 juillet et validé au Comité Technique du 24 septembre, pour application au 1er octobre. **Ce sera possible pour les personnels administratifs des LPM si c'est voté lors de leur conseil d'administration.**

6. Point d'information sur le déménagement de la DIRM

La DIRM va emménager dans un bâtiment neuf à Doumergue à l'horizon 2022. Un cahier des charges devrait être établi pour fin juin 2018. Pour aider à sa rédaction, un assistant en maîtrise d'ouvrage sera sollicité par Mme Bienassis, responsable du projet.

7. Questions des organisations syndicales (voir en PJ)

Astreintes d'internat : La règle est que, lorsqu'il existe un logement de fonction, le directeur est tenu d'assurer les astreintes, aidé par son directeur adjoint. La DAM travaille sur ce dossier. Mme Bienassis propose que ce thème soit traité au prochain CHS-CT et que les conseillers de prévention devront faire remonter les informations.

Prime vélo : Les directeurs ont reçu une note du 22 septembre 2017 d'Agnès Desbois précisant les modalités d'attribution d'une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Réunion du personnel dans les LPM :

M. Sellier recommande de multiplier plutôt les CHS, instances de dialogue social reconnues, et de les compléter par une à 2 réunions du personnel dans l'année.

Conventions de stage : (voir tableau) Mme Bienassis précise que M. Tertrin travaille avec la DIRRECTE sur la question des demandes de dérogation et qu'il présentera rapidement une synthèse.

LPM Nantes : Le SNETAP-FSU demande s'il serait possible de passer de 8 à 12 élèves en classe de seconde pêche, car certains élèves arrêtent leur scolarité après le BEP et il reste trop peu d'élèves en terminale. M. Sellier dit qu'il s'agit d'un sujet sérieux, qu'il faut former davantage de marins et qu'il va interpeller la DAM.

Contractuels dans les LPM : La CGT demande qu'on lui fournisse la liste des contractuels par lycée. La DIRM dit que les LPM n'échappent pas à la loi de 1983 et au décret de 1984 stipulant que la fonction publique doit recourir prioritairement à des personnels fonctionnaires. En tant que rectorat, la DIRM va la demander à la DAM et nous la communiquera.

Le prochain Comité Technique aura lieu les 24 et 25 septembre 2018.

Pour le SNETAP-FSU
Nicolas de Traversay et Pascale Bozec (LPM Etel)